

Montant de l'adhésion : 26.50€

N° adhérent :

2025

« Conformément à la loi Informatique et libertés ainsi qu'au règlement général sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel ».  
Contact DPO : dpo@famillesrurales.org



Conjoint 1 Nom : ..... Prénom : .....  
 Conjoint 2 Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Commune : .....  
 Tél. : ..... E-mail : .....

Adhère à l'association locale de : .....  
 Affilié à la fédération départementale de : .....  
 Date d'adhésion (ou renouvellement) : .....

**Fonction dans l'association :**

Conjoint 1       Président       Trésorier       Secrétaire  
 Conjoint 2       Vice-Président       Membre du Bureau       Membre du Conseil d'Administration  
 Président       Trésorier       Secrétaire  
 Vice-Président       Membre du Bureau       Membre du Conseil d'Administration

Situation de famille :     marié(e)     pacsé(e)     vie maritale     célibataire     veuf(ve)     divorcé(e)  
 Date de naissance des conjoints :    Conjoint 1 : .....    Conjoint 2 : .....

Enfant(s) :  
 Nom : .....  
 Prénom : .....  
 Date de naissance : .....

Nombre d'enfant(s) handicapé(s) majeur(s) :

Régime social :    Conjoint 1 :     Général     Spécial     MSA     Autre     Inconnu  
 Conjoint 2 :     Général     Spécial     MSA     Autre     Inconnu

Les activités des conjoints :

Conjoint 1	Conjoint 2	Conjoint 1	Conjoint 2
<input type="radio"/>	<input type="radio"/> parent au foyer	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> retraité
<input type="radio"/>	<input type="radio"/> demandeur d'emploi	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> cadre
<input type="radio"/>	<input type="radio"/> profession libérale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> exploitant agricole
<input type="radio"/>	<input type="radio"/> salarié agricole	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> étudiant
<input type="radio"/>	<input type="radio"/> ouvrier	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> fonctionnaire d'état
<input type="radio"/>	<input type="radio"/> enseignant	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> fonctionnaire hospitalier
<input type="radio"/>	<input type="radio"/> fonctionnaire territorial	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> artisan
<input type="radio"/>	<input type="radio"/> employé	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> chef d'entreprise
<input type="radio"/>	<input type="radio"/> commerçant		

J'accepte de recevoir les offres et/ou informations Familles Rurales par voie électronique :

Signature :

N° adhérent :

2025



Conjoint 1 Nom : ..... Prénom : .....  
 Conjoint 2 Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Commune : .....  
 Tél. : ..... E-mail : .....

# UTILISATION DU BORDEREAU DE LA CARTE ADHERENT FAMILLES RURALES

Le bordereau est composé de deux parties :

- Le volet fédéral
- Le volet association

Le volet association est à conserver par l'association.

Le volet fédéral est à retourner à votre fédération départementale. La carte est à décoller du bordereau et à remettre à l'adhérent.

Lors d'une première adhésion, il est important de recueillir l'ensemble des données demandées sur la famille adhérente.

Lors d'un renouvellement d'adhésion :

- si la fédération pré-imprime les bordereaux d'adhésion, il vous suffit de vérifier l'authenticité des données imprimées, et en cas de changement, de le notifier sur le bordereau,
- si votre fédération départementale ne pré-imprime pas vos cartes, l'ensemble des données concernant la famille doit être inscrit sur les deux volets.

Afin de mieux connaître les familles adhérentes, il est très important que les données communiquées à votre fédération soient justes, fiables et actualisées.

Le numéro d'adhérent est unique et national pour chacune des familles adhérentes du Mouvement Familles Rurales. Il est attribué par votre fédération départementale lorsque les données des familles sont intégrées dans le logiciel de gestion des adhérents.

Il apparaît sur le bordereau d'adhésion lorsque votre fédération départementale pré-imprime les cartes des adhérents. Il ne peut pas être attribué par l'association locale.

Pour tout renseignement, contacter votre fédération.

